

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE du Jeudi 14 Janvier 2021 à 20h00**

Date de Convocation 07 Janvier 2021  
Affichage : 07 Janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatorze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni à huis clos à la salle de la garderie, en raison de la crise sanitaire et des mesures de lutte contre la propagation du virus COVID 19, sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de conseillers présents : 13

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants :**

Loïc COMMEUREUC – Marie-Christine NOSLAND – Nadine CORBEL – Claude PAPADOPOULOS – Dominique ABALAIN – Bruno DE VILLELE – Séverine LEBRUN – Véronique PICHERIT – Jean-Pierre BATAIS – Virginie ROBIOU – Céline ROUVRAIS – Frédéric CHEVILLON – Marie-Hélène BRANDILLY –.

Absents Excusés : Christian DARTOIS – Frank SAMSON.

Mme Véronique PICHERIT a été désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 10 Décembre 2020 soumis à approbation est adopté à l'unanimité des membres présents.

<b>Délibération</b>  <b>2021/01</b>	<b>Cahier des charges pour mission de maitrise d'œuvre</b>  <b>Pour l'aménagement du bourg</b>
---	--

La désignation d'un maître d'œuvre s'impose pour la réalisation des travaux d'aménagement du bourg. Un cahier des charges de consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre est soumis à l'approbation du conseil municipal, avant le lancement de la procédure.

Après délibération, le conseil municipal :

- Approuve le cahier des charges avec un domaine d'intervention sur RD 70 de l'entrée d'agglomération côté Saint-Domineuc à l'entrée d'agglomération côté Longaulnay,
- Prévoit une réalisation des travaux par tranche à savoir :
  - Phase 1 : Entrée côté Saint-Domineuc et côté stade vers Longaulnay,
  - Phase 2 : Secteur de la mairie, l'école, la maison de retraite, le commerce,
  - Phase 3 : Secteur de l'église, le monument aux morts,
- Précise que le réseau des eaux pluviales vient d'être rénové, et que l'effacement des réseaux de l'éclairage public est achevé,
- Rappelle que les services de la communauté de communes Bretagne Romantique assureront la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage,
- Demande que le document finalisé soit mis en communication aux élus avant envoi en publication,
- Charge Mr le Maire de la mise en œuvre administrative de la consultation.

<b>Délibération</b> <b>2021/02</b>	<b>Projet d'équipement d'une surface de glisse universelle</b> <b>(Pumptrack)</b>
---------------------------------------	--

A proximité immédiate du plateau sportif, la commission animation propose un projet de mise en œuvre d'une surface de glisse universelle (*appelé aussi Pumptrack*). Afin d'en appréhender au mieux le principe et la conception, les élus ont pu visionner des vidéos. Cet équipement peut être accessible par un public toute génération, avec des activités diverses.

Selon le choix retenu, une étude de sol sera à prévoir afin de vérifier la consistance du sol et sa portance.

Certaines parties du site retenu, sont possiblement stabilisées comme celles proches du terrain multisports et le grand parking. Ces éléments peuvent diminuer le coût des travaux qui seront soumis à appel d'offres.

En matière de subvention, et suivant les 1ères informations recueillies, l'objectif est d'atteindre 80% de subvention. (DETR – FST – CAF – DSPP -...)

Au regard de ses éléments, l'assemblée délibérante est invitée à signifier un avis sur ce projet.

Après délibération, le conseil municipal :

- Valide à l'unanimité l'intention de réaliser le projet d'une surface de glisse universelle,
- Invite la commission en charge du projet à poursuivre le travail d'étude de conception, de financement, de consultation, afin de soumettre un équipement concret adapté aux attentes de la commune à un prochain conseil municipal.

<b>Délibération</b> <b>2021/03</b>	<b>Achat matériel – véhicule type Kangoo</b>
---------------------------------------	--

Le service technique ne dispose pas à ce jour d'un véhicule pour les déplacements nécessaires sur les différents espaces publics d'intervention. Seul le tracteur tondeuse est actuellement utilisé comme moyen de transport, à défaut l'agent fait usage de son véhicule personnel. Pour des raisons de commodité et de rapidité, il est suggéré de prévoir l'achat d'un véhicule utilitaire.

Après délibération, le conseil municipal :

- Valide le principe d'acquisition d'un véhicule équipé d'un crochet attelage,
- Réserve une enveloppe budgétaire voisine de 7 000€,
- Mandate Christian DARTOIS et Frédéric CHEVILLON pour les démarches de recherche d'un véhicule.

<b>Délibération</b> <b>2021/04</b>	<b>Salle polyvalente – Règlement d'utilisation</b>
---------------------------------------	--

La commission bâtiments propose une actualisation du règlement d'utilisation de la salle, lorsque la commune pourra en retrouver un usage normal, dès la sortie de la crise sanitaire.

Ci-dessous quelques points essentiels :

Toute demande de réservation doit être effectuée auprès du secrétariat de la mairie et doit faire l'objet d'un contrat de location.

1. Remplir un contrat de location et verser 30% du montant de la location sous forme d'arrhes valant pré-réservation au moment de la réservation.
2. Verser le solde du montant de la location au plus tard 48 heures avant la remise des clés et/ou badges.

La remise des clés et/ou badges se fera le jour de l'état des lieux contre un chèque de caution.

La salle polyvalente n'est pas utilisable pour les réveillons de Noël et du nouvel an.

### Tarifs

<b>Forfait location</b>	<b>Résidents SAINT-THUAL</b>	<b>Extérieurs ou Associations hors commune</b>
<b>Week-end Du samedi 09h00 au dimanche 18h00</b>	250,00 €	375,00 €
<b>Journée 09h00-18h00</b>	175 € avec cuisine 125 € sans cuisine	250 € avec cuisine 200 € sans cuisine
<b>Vin d'honneur (4 heures)</b>	50,00 €	75,00 €

Au-delà de 2 locations dans l'année pour une même personne résidant dans la commune, le tarif hors commune est appliqué.

### Conditions d'annulation par la municipalité

La municipalité se réserve la possibilité d'annuler une réservation en cas de circonstances particulières ou de force majeure. Le bénéficiaire sera remboursé du montant des sommes versées ou pourra bénéficier d'un report de location selon la disponibilité de la salle.

Après délibération, le conseil municipal :

- Accepte le règlement intérieur présenté après y avoir fait quelques modifications :
  - o Sur le prix en journée pour les habitants de la commune,
  - o Sur le prix de la caution porté à 600€,
- Demande un complément d'information sur la légalité et les obligations des communes sur les cérémonies funéraires civiles dans les salles communales,
- Demande à la commission bâtiments la révision du contrat de location évoqué et de la convention de mise à disposition de la salle aux associations communales

<b>Délibération</b> <b>2021/05</b>	<b>Décision modificative N° 1</b> <b>Budget Primitif 2020 Assainissement</b>
---------------------------------------	---

FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Diminution de crédits	Hausse de crédits	Diminution de crédits	Hausse de crédits
6155 Entretien et réparations biens mobiliers		2 520€		
658 Charges diverses de la gestion courante	2 520€			
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 520€</b>	<b>2 520€</b>		
<b>Total Général</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	

Après délibération, le conseil municipal accepte la décision modificative ci-dessus, du budget primitif 2020.

<b>Délibération</b> <b>2021/06</b>	<b>Décision modificative N°2</b> <b>Budget Primitif 2020 Commune</b>
---------------------------------------	---

FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Diminution de crédits	Hausse de crédits	Diminution de crédits	Hausse de crédits
022- Dépenses imprévues	2 400€			
6811- Dotation aux amortissements		2 400€		
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 400€</b>	<b>2 400€</b>		
<b>Total Général</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	

INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Diminution de crédits	Hausse de crédits	Diminution de crédits	Hausse de crédits
020- Dépenses imprévues		2 400€		
28046- Attributions compensation d'investissement				2 400€
<b>Total INVESTISSEMENT</b>		<b>2 400€</b>		<b>2 400€</b>
<b>Total Général</b>		<b>2 400€</b>		<b>2 400€</b>

Après délibération, le conseil municipal accepte la décision modificative ci-dessus, du budget primitif 2020.

<b>Délibération</b> <b>2021/07</b>	<b>Voirie - Saur remplacement borne incendie à Tréleau</b>
---------------------------------------	--

Après contrôle des hydrants opéré par la SAUR, il s'avère qu'une borne incendie située à « Tréleau » doit être remplacée. Le devis dressé par la SAUR s'élève à 2 545.44€ ht.

Après délibération, le conseil municipal :

- Accepte le devis présenté, de 2 545.44€ ht
- Donne pouvoir de signature à Mr le Maire, pour engager les travaux de renouvellement.

<b>Information</b>	<b>Voirie – Problématique au Vieux-Bourg</b>
--------------------	--

Suite aux différentes problématiques signalées au Vieux bourg portant sur la vitesse, la sécurité, l'écoulement des eaux pluviales ... une réunion de concertation avec des représentants de la commune, du Conseil Départemental, des transports, du Bassin du Linon, et des habitants du village est prévue afin de trouver ensemble des solutions efficaces dans les meilleurs délais.

<b>Délibération</b> <b>2021/08</b>	<b>Voirie - Résidence des châtaigniers</b> <b>Devis de marquage au sol</b>
---------------------------------------	---

Il est présenté un devis de l'entreprise Self-Service 35 (Spécialisée dans les marquages et signalétique) suite à la demande formulée par le Cabinet Guillemot, pour le marquage au sol de zones de regroupements de conteneurs :

- Marquage à réaliser en résine de couleur pourpre (Idem schiste - préconisation RAL 4002)
- Numérotation de chaque espace – 6 unités – Format du chiffre : 40 cm de hauteur
- Ligne périphérique fermée de 15 cm de largeur – Linéaires total 37 ml

Après délibération, le conseil municipal :

- Accepte le devis de Self-service de 500€ ht,
- Porte la dépense au budget 2021 de la résidence des châtaigniers.

<b>Délibération</b> <b>2021/09</b>	<b>Voirie - Résidence des châtaigniers</b> <b>Devis - Avenant à maîtrise d'œuvre</b>
---------------------------------------	---

Le cabinet GUILLEMOT a présenté un devis nécessitant un avenant à la mission initiale de maîtrise d'œuvre pour le suivi des travaux VRD à la résidence des châtaigniers. Ce devis d'un montant de 4 475€ ht fait état de réunions complémentaires pour le suivi de l'opération.

Le conseil municipal n'accepte pas le devis en l'état, et charge Mr le Maire d'entrer en négociation avec le cabinet Guillemot, en vue d'en réduire le montant.

<b>Délibération</b> <b>2021/10</b>	<b>Adhésion de la commune à BRUDED</b>
---------------------------------------	--

Pour organiser les échanges au plus près du terrain et accompagner les collectivités dans leurs projets, cinq chargés de développement sont à l'écoute des communes, et permettent de partager les expériences des autres. Les thèmes abordés sont divers et variés : dynamique de centre-bourg, énergies renouvelables, circuits courts, mobilités, écoconstruction, agriculture, biodiversité, emploi local etc.

L'adhésion se fait par délibération du conseil municipal, pour la durée du présent mandat municipal.

L'adhésion est de 0,30€/habitants/an.

L'adhésion 2020 pour Saint Thual s'élèverait à : 935 habitants X 0,30 € = 280,50€  
(935 habitants = population totale INSEE au 1/1/2020)

Après délibération, le conseil municipal :

- Demande l'adhésion de la commune à BRUDED, pour la durée du présent mandat,
- Donne pouvoir de signature au Maire, pour les documents se rapportant à la présente décision.

<b>Délibération</b> <b>2021/11</b>	<b>Concours Photos dans le cadre des décorations de Noël</b> <b>En décembre 2020</b>
---------------------------------------	---

13 enfants de la commune ont répondu à l'invitation du conseil municipal ; ils ont participé à la décoration des sapins de Noël mis en place en divers endroits du bourg. La commission a retenu comme prévu les trois plus jolies décorations en vue de les récompenser.

Après délibération, le conseil municipal :

- Considère qu'il est difficile de départager les participants, tous seront récompensés exceptionnellement pour cette 1<sup>ère</sup> année de lancement,
- Prévoit de leur allouer un bon d'achat d'une valeur de 15 € pour chacun d'entre eux, à faire valoir chez Mag Presse à Tinténiac.

<b>Délibération</b> <b>2021/12</b>	<b>Adhésion au service de proximité</b> <b>proposé par la mairie de PLOUASNE (22)</b>
---------------------------------------	--

Mr le Maire, assisté de Mme NOSLAND 1<sup>ère</sup> adjointe, ont présenté la proposition faite par la mairie de Plouasne en matière de service de proximité, service d'accompagnement qui est similaire à la prestation rendue par la maison de services de Combourg dépendant de la CCBR.

Après délibération, le conseil municipal :

- Demande son adhésion au service de proximité proposé par la mairie de Plouasne,
- Apporte une réelle attention aux démarches qui pourraient être faites à domicile,
- Donne pouvoir de signature au Maire pour les pièces administratives se rapportant à la présente décision.

	<b>Questions diverses</b>
--	---------------------------

1- Validation du formulaire de réponse exigé pour les associations

La commission propose un formulaire type de réponse pour toutes les associations dans le cadre de leur demande de subvention. Celui-ci est validé par le conseil municipal et sera transmis aux associations.

2- Informations sur le recrutement en cours au secrétariat de la mairie

Parmi les 14 candidatures réceptionnées, 5 candidats sont présélectionnés en vue d'un 1<sup>er</sup> entretien prévu le 25 janvier prochain, (*1 désistement est signalé*).

3- Edition bulletin municipal

L'édition de décembre 2020 va paraître d'ici la fin janvier 2021.

4- Nom de l'Ecole

Le SIRP Saint-Thual La Baussaine a chargé Mme NOSLAND d'œuvrer sur la désignation d'un nom pour l'école. A ce sujet, Mme NOSLAND propose au conseil un accompagnement de 2 personnes de chaque commune. Mr Frédéric CHEVILLON et Mme Céline ROUVRAIS sont désignés.

5- Demande de bureaux à St Thual

Mr le Maire fait état d'une demande de locaux de l'ordre de 25 m<sup>2</sup> pour servir de bureaux. Le local pressenti est le logement au-dessus de la mairie. Mr le Maire est chargé de recevoir les demandeurs avant prise de position.